



# Charte du temps de restauration scolaire

# Édito



La restauration collective joue un rôle essentiel dans l'apprentissage des bonnes habitudes alimentaires et de sensibilisation à l'utilisation des produits de qualité et de proximité. Se restaurer devient pour les enfants un lieu de pédagogie nutritionnelle et gustative. C'est un véritable enjeu éducatif ! C'est également un temps de partage, de socialisation, de respect et de politesse respective.

La présente Charte du temps de restauration scolaire est un outil de cohésion interne. Elle énonce les principes de fonctionnement, élaborés pour bien vivre ensemble ce moment de pause méridienne, permet de se mettre en accord à tout moment sur les objectifs, les droits et les devoirs de chacun. Elle contribue à définir les valeurs éducatives, fournit au personnel un cadre de référence propre au travers de la formalisation et de l'instauration des règles de vie, en fixant des droits et des devoirs, tout en visant le bien-être et la sécurité de l'enfant.

Pour que ce repas pris à l'école reste un moment de convivialité, de respect des équilibres nutritionnels, d'apprentissage, de relations sociales, d'autonomie et de détente, l'adhésion de tous à cette Charte est indispensable. Ainsi, les équipes pédagogiques, d'encadrement, de surveillants, de référents, devront travailler conjointement, dans un respect mutuel des rôles et fonctions de tous les intervenants.

La charte, diffusée à l'ensemble de l'équipe, est mise à disposition des familles et des enseignants sur le site Internet de la Ville.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by 'e.' and a horizontal line.

Joëlle Ceccaldi-Raynaud

Maire de Puteaux  
Vice-président de la Communauté d'agglomération Seine-Défense

# Les objectifs pédagogiques

## 1/ Le respect de l'enfant

L'enfant doit être respecté comme une personne à part entière, afin de protéger son intégrité physique et morale.

Il est nécessaire d'employer avec lui un langage correct. L'adulte doit favoriser l'autonomie de l'enfant.

## 2/ L'hygiène

Les enfants, comme les adultes, doivent se laver les mains avant et après les repas. Les enfants sont invités à passer aux toilettes avant les repas et après, si nécessaire.

## 3/ La socialisation

L'adulte doit responsabiliser l'enfant et l'inviter à :

- se servir seul et éventuellement à servir les autres
- apprendre à couper sa viande
- patienter et attendre son tour.

## 4/ La convivialité

L'adulte veille à ce que le moment du repas soit un temps de convivialité où l'enfant peut converser, se détendre, apprendre et échanger avec ses camarades et les différents adultes.

À cette fin, il est important que le repas de l'enfant dure au moins 20 minutes en élémentaire et 35 minutes en maternelle.

L'adulte autorise l'enfant à choisir sa place et ses compagnons de table, autant que les conditions matérielles le permettent.

## 5/ Le comportement alimentaire

Lors du passage au self, l'adulte veille à ce que l'enfant dispose sur son plateau de l'ensemble des 5 composantes du repas.

À table, le surveillant s'assure que l'enfant goûte à tous les plats et mange suffisamment en fonction de son appétit.

Toute personne constatant chez un enfant un comportement alimentaire anormal persistant doit en avvertir le directeur de l'école (qui se chargera de prévenir les parents) ainsi que la coordination.

## 6/ La sécurité

Tout accident d'un enfant doit faire l'objet de soins. Le cas échéant, le directeur d'établissement fera appel aux pompiers, au responsable légal de l'enfant et à la coordination.

Tout soin donné à un enfant doit être noté dans le cahier d'infirmerie.

L'accident doit être signalé le jour même à la coordination.

## 7/ L'autorité

Les châtiments corporels, sous quelque forme que ce soit, sont interdits. Si le comportement d'un enfant porte atteinte à l'environnement (matériel et humain), l'adulte cherche à en connaître les causes et avertit le directeur d'école ainsi que la coordination.

# l'encadrement

L'ensemble de l'équipe s'engage à respecter et à faire respecter les objectifs pédagogiques énoncés ci-dessus.

## 1/ Les missions des surveillants

Les surveillants sont placés sous l'autorité de la coordination des accueils de loisirs et des temps périscolaires.

Celle-ci est chargée de l'organisation du temps du midi. Elle coordonne les équipes d'encadrement, veille au bon déroulement du temps du midi, organise le travail des surveillants, régule les relations, est interlocutrice privilégiée des surveillants, des parents et des directeurs d'école.

Pendant le temps de restauration, les surveillants s'attachent à respecter les objectifs pédagogiques et à observer le comportement alimentaire.

## 2/ Le rôle du référent

Un référent est nommé pour chaque école. Son rôle est de veiller à la bonne application du règlement et d'informer sa hiérarchie de tout dysfonctionnement (retards, absences, accidents...).

Les équipes sont chargées de :

- compter les enfants afin de s'assurer que tous ceux inscrits ont bien déjeuné
- vérifier le contenu du plateau de l'enfant
- effectuer le service des plats en fonction de l'organisation matérielle du restaurant scolaire, aider à couper la viande et à l'épluchage des fruits
- assister un enfant quand il a besoin d'aide
- donner les premiers soins à un enfant qui s'est blessé et mettre à jour le cahier d'infirmerie
- surveiller les toilettes, les couloirs et autres locaux de l'établissement accessibles aux enfants.

### *3/ Les règles de vie*

Pour chaque école, les équipes définiront des règles de vie avec les enfants afin que ceux-ci se sentent concernés par ces règles et soient incités à les respecter.

Un certain nombre de règles sont cependant communes à toutes les écoles. Ainsi, l'enfant :

- passe aux toilettes et se lave les mains avant de déjeuner
- choisit sa place dans l'espace réservé
- s'installe correctement
- coupe sa viande seul (si possible)
- peut discuter avec ses camarades
- mange à son rythme
- respecte ses camarades et les adultes
- est poli
- se déplace sans courir
- évite de crier et d'interpeller les autres

À la fin du repas, l'enfant range son plateau ou participe au rangement, sort dans le calme, sans emporter de nourriture ou d'ustensiles à l'extérieur.

Il conviendra d'organiser des jeux calmes avant le retour en classe.

Ce temps doit être considéré comme un moment de détente ou de repos et non de défoulement.

# Les règles de fonctionnement

## 1/ Les horaires

Les surveillants sont tenus de respecter rigoureusement les horaires, à savoir : deux heures de service entre 11h15 et 13h35 selon l'organisation mise en place par le directeur.

Le surveillant ne devra en aucun cas quitter l'école avant la fin de son service. De même, il ne devra pas rester dans l'établissement au-delà de son heure de service.

## 2/ Les absences

En cas d'absence, le surveillant est tenu d'informer en amont le référent périscolaire, la coordination et l'école.

Toute absence non signalée fera l'objet d'une absence injustifiée.

Les congés doivent être demandés au minimum 8 jours avant ladite date. Une demande écrite de congé devra être déposée au service Enfance-Jeunesse.

En cas de constatation d'absences répétitives non signalées et non justifiées, il pourra être mis fin au contrat du surveillant.

## 3/ Le comportement

Le comportement de l'adulte devra être adapté aux objectifs pédagogiques énoncés précédemment.

Le surveillant ne devra jamais laisser seul un enfant ou un groupe d'enfants. Il devra exercer un contrôle garantissant la sécurité de l'enfant.

Il est rappelé qu'il est formellement interdit, dans l'enceinte de l'établissement scolaire, de :

- consommer de l'alcool ou de se présenter en état d'ébriété
- exposer des accessoires à caractère religieux ou tenir des discours propagandistes ou portant atteinte aux libertés d'autrui
- fumer (y compris dans les cours)
- écouter de la musique avec son baladeur
- utiliser son téléphone portable
- prononcer des injures
- crier dans le réfectoire
- frapper un enfant (ou un adulte).

#### *4/ La tenue*

Les surveillants doivent respecter les règles élémentaires d'hygiène (les cheveux longs doivent être attachés) et avoir une tenue correcte et décente. Le port du tablier est obligatoire dans le réfectoire.

#### *5/ La prise de repas*

Les surveillants prennent leur repas à tour de rôle. Chaque surveillant doit être, à tout moment, disponible pour les enfants. Le repas ne doit pas s'éterniser.



*Coordination des temps périscolaires*

Service Enfance-Jeunesse

131, rue de la République - 92800 Puteaux

Tél. : 01 46 92 96 00

[accueils.loisirs@mairie-puteaux.fr](mailto:accueils.loisirs@mairie-puteaux.fr)